



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT  
Haute-Garonne - 2026

# L'Open data

Département

Numérique

Soutien

Publié le 18 décembre 2019

Reading time : 2 minutes



## L'Open data c'est quoi ?

L'open data, ou « données ouvertes », consiste à mettre à disposition les données publiques afin que tout le monde puisse y accéder pour les utiliser et les partager. Elles sont publiées dans un format ouvert, sous une licence permettant leurs libres reproduction, modification et réutilisation, y compris à des fins commerciales.

Une obligation légale

La loi pour une République numérique crée l'obligation, à compter du 7 octobre 2018, pour les organisations publiques de publier leurs données sur Internet, sous réserve notamment d'anonymisation et de protection de la propriété intellectuelle et du secret industriel et commercial. Sont concernées toutes les collectivités de plus de 3500 habitants et de plus de 50 agents. L'open data consiste à mettre à disposition les données publiques afin que tout le monde puisse y accéder pour les utiliser et les partager. Elles sont publiées dans un format ouvert, sous une licence permettant leurs libres reproduction, modification et réutilisation, y compris à des fins commerciales.

## Pourquoi un portail open data ?

L'objectif est d'harmoniser les formats des données collectées afin de faciliter leur utilisation, au bénéfice des habitants mais également des acteurs économiques, associatifs et universitaires du territoire.

En effet, l'ouverture des données publiques harmonisées va permettre de favoriser l'émergence de

nouveaux services numériques.

L'ouverture de ce portail départemental est l'aboutissement de l'expérimentation menée en 2017 par le Conseil départemental avec 2 collectivités pilotes sur le sujet : le Sicoval et Roques-sur-Garonne. Cette expérimentation va être étendue, dans un premier temps, à d'autres collectivités du département d'ici la fin de l'année 2018.

Puis cette offre de service à destination des collectivités haut-garonnaises sera déployée dans le cadre d'un programme pluriannuel 2019 - 2021.

Le volontarisme du Département en matière d'ouverture des données publiques s'est notamment concrétisé en 2017 par l'élection d'Annie Vieu, vice-présidente en charge du Numérique et de l'Innovation, au conseil d'administration de l'association Open Data France.

## Quelles données ouvrir en priorité ?

Pour bien débuter dans l'open data, il faut libérer progressivement les données. Le Conseil départemental propose d'initier avec d'autres collectivités locales l'ouverture des données définies par le Socle Commun des Données Locales.

Pour répondre à l'obligation légale les 6 premiers jeux de données concernés sont :

- les délibérations
- les subventions
- les marchés publics
- la base adresse locale
- les équipements publics gérés par la collectivité
- les prénoms des nouveau-nés déclarés à l'état civil

Ce sont des jeux prioritaires, standardisés et communs à chaque collectivité. Ces données seront publiées en ligne, mises à jour régulièrement pour en assurer la qualité et la fiabilité. Les collectivités souhaitant « libérer » d'autres données pourront poursuivre cette démarche avec le soutien du Département.

[Découvrir le portail open data](#)

Offre de service Open Data

[Télécharger](#)

## Les Matinées de l'Open Data

Début 2019 se sont déroulées 2 matinées de l'open data. L'objectif ? Multiplier les échanges et partages d'expériences autour du dispositif open data pour imaginer ensemble de nouveaux services.